



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

trisomie 21

Question écrite n° 76747

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur son action au bénéfice des personnes atteintes de trisomie 21. Le 21 mars 2015 aura lieu en effet la journée internationale de la trisomie 21 ; le 31 mars 2015 sera examiné en séance publique le projet de loi relatif à la santé. La trisomie 21 n'est pas une maladie rare, puisqu'aujourd'hui, en France, environ 60 000 personnes en sont atteintes. Or les personnes trisomiques, qui sont des citoyens à part entière, souffrent aujourd'hui en France de rejet à plusieurs égards. Dans les médias d'abord avec l'avis négatif rendu par le CSA sur la campagne « Chère future maman », dans laquelle s'expriment des personnes trisomiques. Dans le monde scientifique ensuite : en France, les patients trisomiques 21 ne bénéficient pas d'une politique de recherche thérapeutique dynamique et significative. Alors que la recherche internationale avance, l'Hexagone évoque la trisomie quasi exclusivement sous l'angle du dépistage prénatal. Aussi, il lui demande quels moyens elle compte engager pour lutter contre l'oubli dont sont victimes les personnes trisomiques et pour développer une véritable politique de recherche à visée thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76747

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2062